



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération



Rapport annuel 2023

Synthèse du Rapport sur le Prix et la Qualité du
Service de l'assainissement

Sommaire

Sommaire.....	3
Introduction	4
I. Les chiffres clefs du service	5
II. Périmètre d'Amplepuis Thizy, de Saint-Appolinaire, de Les Sauvages et de Saint-Bonnet-le-Troncy	6
I. Les chiffres clefs du service	6
II. L'essentiel de l'année 2023	6
III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)....	8
III. Périmètre de la haute vallée d'Azergues, de Dième, du Syndicat d'assainissement du Pays de Tarare dissous et de Tarare.....	9
IV. Périmètre de la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne.....	12
I. Les chiffres clefs du service	12
II. L'essentiel de l'année 2023	12
III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007).13	
V. Périmètre de la commune de Valsonne.....	14
I. Les chiffres clefs du service	14
II. L'essentiel de l'année 2023	14
III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007).14	
VI. Périmètre de la commune de Joux	16
I. Les chiffres clefs du service	16
II. L'essentiel de l'année 2023	16
III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)17	
VII. Les éléments financiers	18
I. Montant financier.....	18
II. Financement des investissements.....	18
a) Montants financiers	18
b) Montant des amortissements réalisés par la collectivité	18
c) Etat de la dette du service	18
IX. Les perspectives	19
X. Assainissement non collectif	20
1. Les chiffres clés 2023.....	20
2. L'essentiel de l'année 2023	20
3. Les indicateurs de performance du service	21
4. Les perspectives 2024	21
Annexes	22

Introduction

Le service assainissement de la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) est issu de la fusion, en 2014, de 10 services d'assainissement collectif et non collectif. Ces services transférés disposaient chacun de leur propre mode de gestion, mais également de leur propre tarif.

Une uniformisation des tarifs et des modes de gestion est en cours et se déroulera sur la période 2014 - 2024. Dans l'attente, une présentation du rapport sur le prix et la qualité de chaque périmètre est faite dans ce document, qui constitue le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (RPQS) de la COR.

Le RPQS, prévu par l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour principal objectif de donner toute transparence sur le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance de leur service.

Ce rapport doit être présenté dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre. Si tout ou partie de la compétence a été transférée à un ou plusieurs EPCI, le maire présente au conseil municipal le ou les rapports transmis par ces EPCI dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 en complètent le contenu, en intégrant notamment des indicateurs de performance du service public.

Ce rapport peut être consulté à la mairie et au siège de la COR. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site internet de la COR à l'adresse suivante www.ouestrhodanien.fr

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	45 057
	Abonnés	20 481
	Volumes facturés	2 062 632 m³
	Prix TTC moyen du service au m³ pour 120 m³	3,572 €
	Mode de gestion du service et titulaire des contrats	Délégation de service public à SUEZ 5 contrats d'affermage
	Stations d'épuration	39
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	3 Lamure-sur-Azergues, Grandris et Les Sauvages
	Stations non conformes en performances déclarées par les services de l'Etat	6 Poule-les-Echarmeaux, Chambost-Allières, Les Sauvages, Saint-Just-d'Avray, Saint-Nizier-d'Azergues, Affoux
	Quantité de boues issues des STEPS	903.46 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	676 km
	Postes de relèvement	28
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	9
Assainissement non collectif	Habitants desservis	11 653
	Usagers (nombre d'installations estimées)	5 996
	Coût moyen du contrôle périodique de bon fonctionnement	112.06 € TTC
	Coût moyen du contrôle de conception	105.39 € TTC
	Coût moyen du contrôle de réalisation	145.42 € TTC
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Délégation de service public à SUEZ (fin du contrat au 30/09/2027)
	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 891
	Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une	2 131

	mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/2021	
	Taux de conformité des installations	73,7 %

II. Périmètre d'Amplepuis Thizy, de Saint-Appolinaire, de Les Sauvages et de Saint-Bonnet-le-Troncy

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	19 560
	Abonnés	8 891
	Volumes facturés	813 393 m ³
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3.44 €
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage SUEZ jusqu'au 31/12/2031
	Stations d'épuration	18
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	1
	Quantité de boues issues des STEPS	377.87 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	348,555 km
	Postes de relèvement	14
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	6
	Bassins de rétention eaux pluviales	

II. L'essentiel de l'année 2023

Les faits marquant de l'année 2023 ont été les suivants :

Secteur Amplepuis-Thizy :

- ❖ Travaux sur la station d'épuration d'Amplepuis-Thizy : installation de vannes d'isolement, remplacement des surpresseurs, remplacement de la pompe 1 et 2 de transfert de graisses vers le Carbofil, mises à jour et remplacement de pièces sur l'automate, réparation de l'onduleur et de la vis de laveur de sable ;
- ❖ Lancement d'une étude sur le bassin d'orage Le Vouldy pour améliorer la conformité et limiter les déversements ;
- ❖ Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour étudier la suppression de la STEP de Marnand et le raccordement des effluents au système d'Amplepuis-Thizy ;
- ❖ Réalisation du diagnostic périodique assainissement du système de Marnand
- ❖ Renouvellement des vannes et clapets sur la conduite n°2 de la station de Saint Vincent Casse Froide ;
- ❖ Réalisation d'une bathymétrie sur la lagune de St Claude Huissel.
- ❖ Reprise d'un réseau suite à un effondrement à Pont Trambouze à Cours ;
- ❖ Sécurisation des ouvrages des postes de refoulement de Grand Paquet, Pont Mondet, Moulin l'Abbé et Thoviste ;
- ❖ Réalisation des travaux d'équipements de dispositifs de mesures des réseaux liés au diagnostic permanent du système d'Amplepuis-Thizy ;
- ❖ Mise à jour du manuel d'autosurveillance du système d'Amplepuis-Thizy suite au diagnostic permanent et à la surveillance de deux déversoirs d'orage à Thizy les Bourgs ;
- ❖ Réalisation de la campagne RSDE sur le système d'assainissement d'Amplepuis Thizy ;
- ❖ Elaboration du zonage pluvial et mise à jour du zonage eaux usées de la commune d'Amplepuis ;
- ❖ Mise à jour du zonage eaux usées et élaboration du zonage pluvial de la commune de Cours ;
- ❖ Etude du renouvellement de 380 ml du réseau unitaire en domaine privé rue de Cours (parcelles n° 0421,419,499,281 et section 025AD) ;
- ❖ Reprise des 4 branchements rue Marie Couturier à Thizy les Bourgs ;
- ❖ Reprise du réseau d'eaux pluviales - Chemin de l'Etang d'Along à Thizy les Bourgs ;
- ❖ Remplacement d'un tronçon d'unitaire 440 ml + reprise de 60 branchements - rue Neuve à Cours ;
- ❖ Remplacement d'un tronçon de pluvial montée des Alogniers à Ranchal ;
- ❖ Reprise partielle des enrobés de la plateforme de compostage de la station d'épuration d'Amplepuis d'une surface de 220 m² et reprise caniveaux 5 ml ;
- ❖ Reprise fissure sur rampe d'accès bassin aération 1 et 2 à la station d'épuration d'Amplepuis.

Les Sauvages :

- ❖ Poursuite des études de conception, lancement des études préalables de géotechniques et dépôt du dossier loi sur l'eau pour la réhabilitation de la station d'épuration des Sauvages ;
- ❖ Poursuite des démarches foncières en vue de l'acquisition partielle de la parcelle AC 177 pour permettre l'implantation de la nouvelle station d'épuration de Les Sauvages ;
- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- ❖ Réalisation du diagnostic périodique assainissement du système de les Sauvages avec réalisation des campagnes de mesures.

Sur le périmètre :

- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- ❖ Lancement d'une étude sur la tarification des usagers non domestiques et refonte du règlement de service actuel sur la partie non domestiques ;
- ❖ Réalisation du suivi du milieu récepteur des stations d'épurations de Saint-Just-d'Avray, Amplepuis ;
- ❖ Démarrage du nouveau contrat de délégation de service public sur le périmètre du pays d'Amplepuis-Thizy, de Saint-Appolinaire, Saint-Bonnet-le-Troncy et les Sauvages.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des Eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	100 %
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	71/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	100 %
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration selon les filières conformes à la réglementation	100 %
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	0 %
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,65
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	0.22 %
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	95
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Sans objet (1ere année d'exploitation du service)
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 8,66 pour 1000 ab

III. Périmètre de la haute vallée d'Azergues, de Dième, du Syndicat d'assainissement du Pays de Tarare dissous et de Tarare

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	23 817
	Abonnés	10 826
	Volumes facturés	1 220 286 m ³
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,51 €
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage SUEZ jusqu'au 31/12/2031
	Stations d'épuration	19
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	1
	Quantité de boues issues des STEPS	660.17 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	306.615 km
	Postes de relèvement	12
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	2
	Bassins de rétention eaux pluviales	2

II. L'essentiel de l'année 2023

Les faits marquant de l'année 2023 ont été les suivants :

- ❖ Installation d'une sonde radar et suppression des poires de niveau au PR La Brie à Saint-Nizier, du PR La Folletière, du PR Place Lachal à Chambost-Allières ;
- ❖ Changement de la pompe d'extraction des boues et réglages sur la station de Claveisolles-Bourg pour éviter les remontées de boues ;
- ❖ Changement de la télétransmission et d'une pompe à sable à la station de Lamure Le Charbonnier ;
- ❖ Changement de l'armoire électrique, automate et enregistreur ; installation de variateurs ; changements des hélices et moteurs sur les turbines d'aération ; installation de sondes radar, suppression des poires de niveau sur la station des Arthauds ;

- ❖ Installation d'une sonde radar et suppression des poires de niveau, et changement de la télétransmission au PR ZI La Poste ;
- ❖ Renouvellement du sprinkler et changement de la pompe de recirculation sur la station d'Ancy.
- ❖ Changement d'une pompe de relevage au PR ZI MARIN
- ❖ Sur la file eau de la station de Tarare, changement de la sonde sur poste de relevage, pompe n° 2 sur le poste toutes eaux, mesure et détection niveau en amont dégrilleur, remplacement de pièces sur le préleveur intermédiaire bassin d'activation, changement sonde à Oxygène, PH mètre sortie de station, remplacement des débitmètres de sortie et file pluie, réparation et changement de pièces sur le préleveur de sortie.
- ❖ Sur la file boue de la station de Tarare, réparation et changement de pièces sur l'aspiration d'air de la désodorisation épaisseur, remplacement de la sonde voile de boue épaisseur, maintenance complète de la centrifugeuse, révision de la centrifugeuse n° 2, changement de diverses pièces sur la centrale de préparation polymère, changement de la pompe toutes eaux n° 1.
- ❖ Lancement ou poursuite des diagnostics périodiques sur les systèmes des Arthauds, de Chambost-Allières, de Grandris, de Lamure-sur-Azergues, de Saint Romain de Popey La Gare ;
- ❖ Renouvellement du réseau d'assainissement traversant le Torranchin à Saint Forgeux ;
- ❖ Renouvellement du réseau d'assainissement à la Chavanne à Poule pour améliorer le fonctionnement et supprimer les déversements ;
- ❖ Renouvellement de branchements dans le centre bourg de Lamure-sur-Azergues ;
- ❖ Mise en séparatif du réseau d'assainissement sous la rd33 à l'entrée de St Romain de Popey ;
- ❖ Déconnexion d'eaux pluviales du réseau eaux usées à proximité de l'école primaire d'Ancy ;
- ❖ Elagage de la haie sur l'emprise de la station d'épuration de Tarare ;
- ❖ Réalisation d'un bilan de fonctionnement sur le système de Dareizé ;
- ❖ Poursuite des études préalables et de maîtrise d'œuvre pour réhabiliter le collecteur d'assainissement entre le bassin d'orage Le Commodo et la STEP des Arthauds ;
- ❖ Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la mise en place du diagnostic permanent des systèmes de Tarare et Arthauds ;
- ❖ Renouvellement des conventions de rejets caduques sur le système de Tarare.

Sur le périmètre :

- ❖ Démarrage du nouveau contrat de délégation de service public sur le périmètre de Tarare et des périmètres de la Haute vallée d'Azergues, du SIAPT dissout, de Dième ;
- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- ❖ Lancement d'une étude sur la tarification des usagers non domestiques et refonte du règlement de service actuel sur la partie non domestiques ;
- ❖ Réalisation du suivi du milieu récepteur des stations d'épurations de Pontcharra sur Turdine, Saint-Nizier-d'Azergues et Tarare.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des Eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	100 %
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	71/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	100 %
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration selon les filières conformes à la réglementation	100 %
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	0 %
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,57
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	0.45 %
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	95 %
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Sans objet (1ere année d'exploitation du service)
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 5,45 pour 1000 ab

IV. Périmètre de la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	426
	Abonnés	194
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,76 €
	Volumes facturés	10 545 m ³
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage SUEZ (durée 20 ans – fin : 28/02/2033)
	Stations d'épuration	1
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	0
	Quantité de boues issues des stations d'épuration	0 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	3.394 km
	Postes de relèvement	0
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	0

II. L'essentiel de l'année 2023

Périmètre de la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne

Assainissement collectif :

- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- ❖ Lancement d'une étude sur la tarification des usagers non domestiques et refonte du règlement de service actuel sur la partie non domestiques ;
- ❖ Réalisation du suivi du milieu récepteur.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	48 %
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	80/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	Non calculé
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	Non calculé
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	0
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	0%
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Non calculé
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80/120
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,55 %
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 2 pour 1000 ab

V. Périmètre de la commune de Valsonne

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	829
	Abonnés	377
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,48 €
	Volumes facturés	13 073 m ³
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage SUEZ (durée 19 ans – fin : 31/12/2031)
	Stations d'épuration	1
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	0
	Quantité de boues issues des stations d'épuration	5.948 tonnes de matières sèches
	Longueur de réseau	9.211 km
	Postes de relèvement	0
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	0

II. L'essentiel de l'année 2023

Périmètre de la commune de Valsonne

Assainissement collectif :

- ❖ Rendu final de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement en vue d'éliminer les eaux claires parasites ;
- ❖ Reprise de branchements suite au diagnostic - route de Dième
- ❖ Gainage du réseau unitaire sur les parcelles AC62 et AC 65 suite au diagnostic assainissement sur 345 mètres linéaires ;
- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- ❖ Lancement d'une étude sur la tarification des usagers non domestiques et refonte du règlement de service actuel sur la partie non domestiques ;
- ❖ Réalisation du suivi du milieu récepteur.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	95 %
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	113/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	Non calculé
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100 %
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	0 %
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	0.75 %
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80/120
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,43 %
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 0 pour 1000 ab

VI. Périmètre de la commune de Joux

I. Les chiffres clefs du service

Assainissement collectif	Habitants desservis	424
	Abonnés	193
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3.27 €
	Volumes facturés	5 335 m ³
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Affermage SUEZ (durée 15 ans – fin : 31/03/2024)
	Stations d'épuration	0
	Stations non conformes en équipements déclarées par les services de l'Etat	0
	Quantité de boues issues des stations d'épuration	0
	Longueur de réseau	7.508 km
	Postes de relèvement	1
	Bassins d'orage sur réseau unitaire	0

II. L'essentiel de l'année 2023

Périmètre de la commune de Joux

Assainissement collectif :

- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales.
- ❖ Lancement d'une étude sur la tarification des usagers non domestiques et refonte du règlement de service actuel sur la partie non domestiques.

III. Les indicateurs de performance du service (demandés par le décret du 2 mai 2007)

	Indicateurs	
Assainissement collectif	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (nb abonnés desservis/nb potentiel d'abonnés d'après schéma directeur)	64 %
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux	93/120
	Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration (uniquement pour système d'assainissement de plus de 2000 EH – avis délivrés par les services Police de l'eau)	100 %
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100 %
	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers par 1000 habitants desservis	0
	Nb de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	0 %
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	95%
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80/120
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,4 %
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues Taux de réclamation	Oui 2 pour 1000 ab

VII. Les éléments financiers

I. Montant financier

Recettes de la collectivité	Redevances perçues auprès des usagers	2 578 673.40 €
	PFAC et autres prestations	425 093.75 €
	Subventions d'investissement	108 236.25 €
	Participation du budget général au budget annexe assainissement	0 €
	Contribution du budget général au titre des eaux pluviales	0 €
	Primes pour épuration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse	80 109.30 €
	TOTAL recettes collectivité	3 192 112.70 €
Recettes du délégataire	Redevances perçues auprès des usagers	2 823 620.00 €
	Travaux de branchements réalisés	21 400.00 €
	Recettes pour gestion des Eaux Pluviales	314 680.00 €
	TOTAL recettes délégataire	3 159 700.00 €
Recettes des Agences de l'Eau	Redevances pour modernisation des réseaux de collecte perçues auprès des usagers sur facture d'eau	91 770,00 €

II. Financement des investissements

a) Montants financiers

	Année 2023
Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	983 639.44 €
Montants des subventions	108 236.25 €
Montants des contributions du budget général	0 €

b) Montant des amortissements réalisés par la collectivité

1 829 626,14 €

c) Etat de la dette du service

	Année 2023
Encours de la dette au 31 décembre	16 005 685.12 €
Montant remboursé durant l'exercice : annuité	1 645 203.83 €
Dont en capital (<i>Compte 16 des dépenses d'investissement</i>)	1 087 462.34 €
Dont en intérêts (<i>Compte 661 des dépenses d'exploitation</i>)	557 741.49 €

Durée d'extinction de la dette : 7,153 années

Epargne brute annuelle : 2 237 772,83 €

VIII. Les perspectives

PERIMETRE AMPLEPUIS-THIZY, SAINT-APPOLINAIRE, LES SAUVAGES, SAINT-BONNET-LE-TRONCY

- ❖ Mise en place du diagnostic permanent sur le système d'assainissement d'Amplepuis-Thizy ;
- ❖ Poursuite des travaux d'élimination des eaux claires parasites des réseaux d'assainissement ;
- ❖ Poursuite des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement Saint Jean La Bussière, Thizy les bourgs ;
- ❖ Mise en conformité du système d'assainissement de Marnand ;
- ❖ Mise à jour des zonages d'assainissement ;
- ❖ Réalisation des diagnostics périodiques conformément à l'arrêté du 31/07/2020 des systèmes d'assainissement de les Sauvages, Marnand ;
- ❖ Lancement en 2025 des diagnostics périodiques conformément à l'arrêté du 31/07/2020 des systèmes d'assainissement de Ronno Les Tardières et le Bourg, d'Amplepuis-Thizy, de Saint-Just-d'Avray, de Saint-Claude-Huissel, de Thel et lancement des campagnes suivantes ;
- ❖ Réhabilitation de la station d'épuration de les Sauvages ;

PERIMETRE HAUTE VALLEE D'AZERGUES, DIEME, SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE TARARE DISSOUS, TARARE

- ❖ Mise en place du diagnostic permanent sur le système d'assainissement des Arthauds et de Tarare ;
- ❖ Travaux d'élimination des eaux claires parasites sur le système d'assainissement des Arthauds ;
- ❖ Poursuite des travaux d'élimination des eaux claires parasites des réseaux d'assainissement ;
- ❖ Poursuite des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement ;
- ❖ Mise à jour des zonages d'assainissement ;
- ❖ Réalisation des diagnostics périodiques conformément à l'arrêté du 31/07/2020 des systèmes d'assainissement de Pontcharra les Arthauds, Saint-Romain-la-Gare, Chambost-Allières, Lamure-sur-Azergues, Grandris ;
- ❖ Lancement en 2025 des diagnostics périodiques conformément à l'arrêté du 31/07/2020 des systèmes d'assainissement de Poule-les-Écharmeaux ;
- ❖ Réhabilitation de la station d'épuration de Saint Romain La Gare ;
- ❖ Réhabilitation de la station d'épuration de Lamure sur Azergues le Charbonnier ;
- ❖ Elaboration d'un programme pluriannuel d'élimination des eaux claires parasites des systèmes d'assainissement prioritaires.

SAINT-CLEMENT-SOUS-VALSONNE

- ❖ Suivi des performances de la nouvelle station d'épuration ;
- ❖ Curage des filtres plantés de roseaux ;
- ❖ Poursuite des travaux d'élimination des eaux claires parasites des réseaux d'assainissement dans le centre bourg ;
- ❖ Poursuite des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement.

VALSONNE

- ❖ Travaux de réhabilitation du collecteur amont de la station d'épuration ;
- ❖ Renouvellement de tampons et mises à la côte ;
- ❖ Investigations de l'exploitant pour des entrées d'eaux claires et sur un déversoir d'orage potentiel.

JOUX

- ❖ Modification du déversoir d'orage situé en amont du barrage de Joux, assurant l'alimentation en eau potable de la Ville de Tarare.

IX. Assainissement non collectif

1. Les chiffres clés 2023

Assainissement non collectif	Habitants desservis	11 653
	Usagers	5 996
	Coût moyen du contrôle périodique de bon fonctionnement	112.06 € TTC
	Coût moyen du contrôle de conception	105.39 € TTC
	Coût moyen du contrôle de réalisation	145.42 € TTC
	Mode de gestion du service et titulaire du contrat	Délégation de service public sur l'ensemble du territoire par SUEZ (fin du contrat au 30/09/2027)

2. L'essentiel de l'année 2023

Assainissement non collectif

- Poursuite des vérifications de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la COR.

3. Les indicateurs de performance du service

	Indicateurs	
Assainissement non collectif	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 891
	Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/2023	2 131
	Taux de conformité des installations	73,7 %

4. Les perspectives 2024

Assainissement non collectif

- Poursuivre les vérifications de bon fonctionnement des installations sur le territoire de la COR.

Annexes

Notes établies par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de leur programme d'intervention



Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

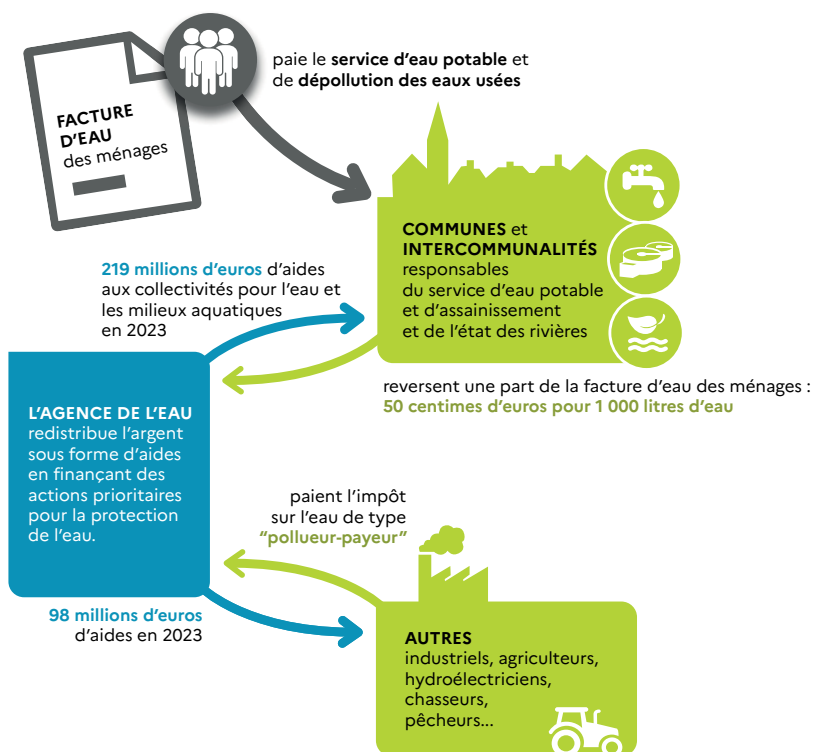
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de **4,66 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2022).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

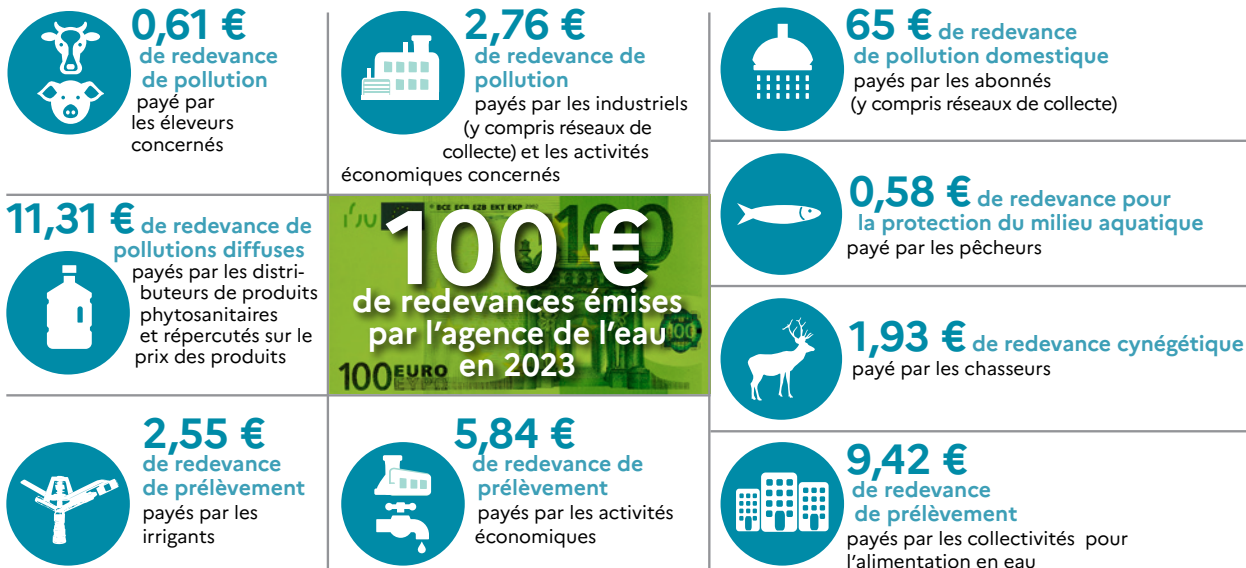
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



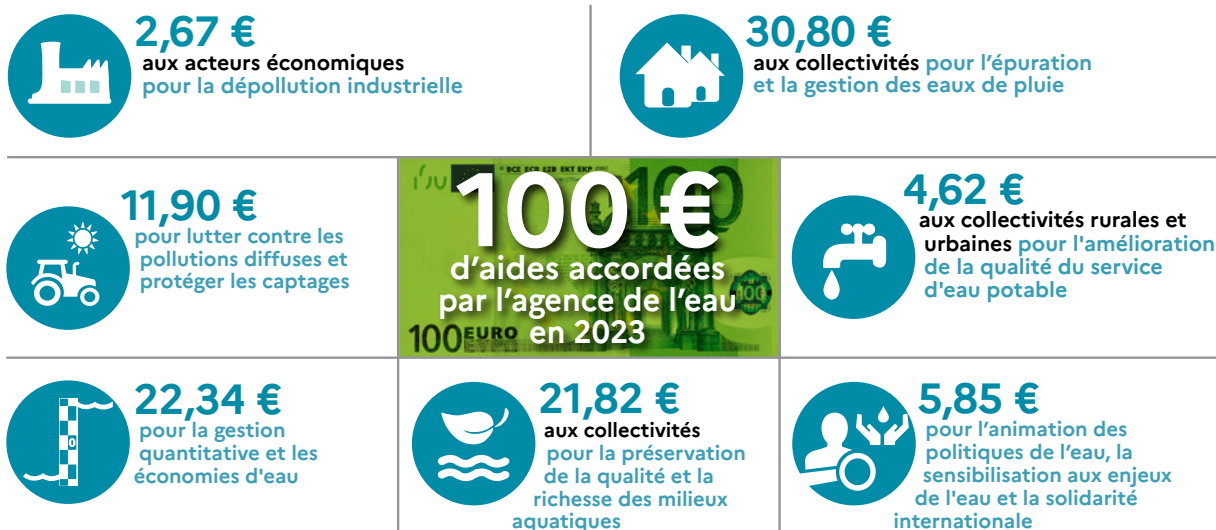
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPM), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

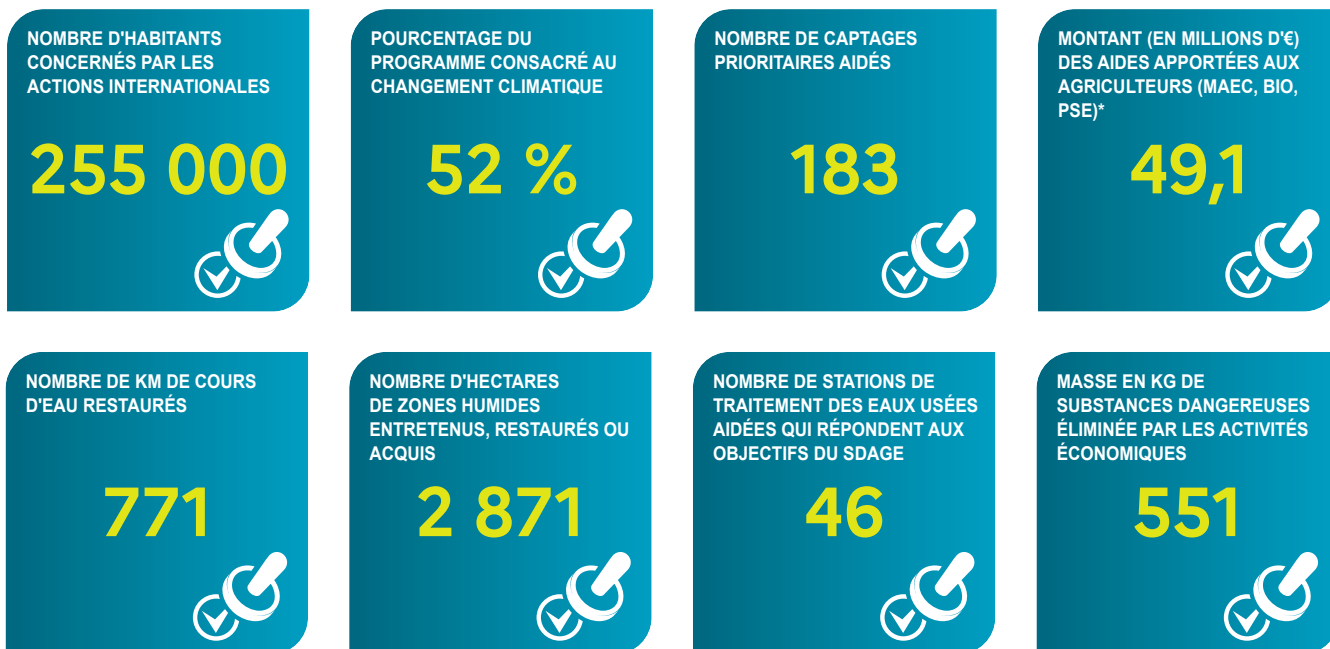
*Basé les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

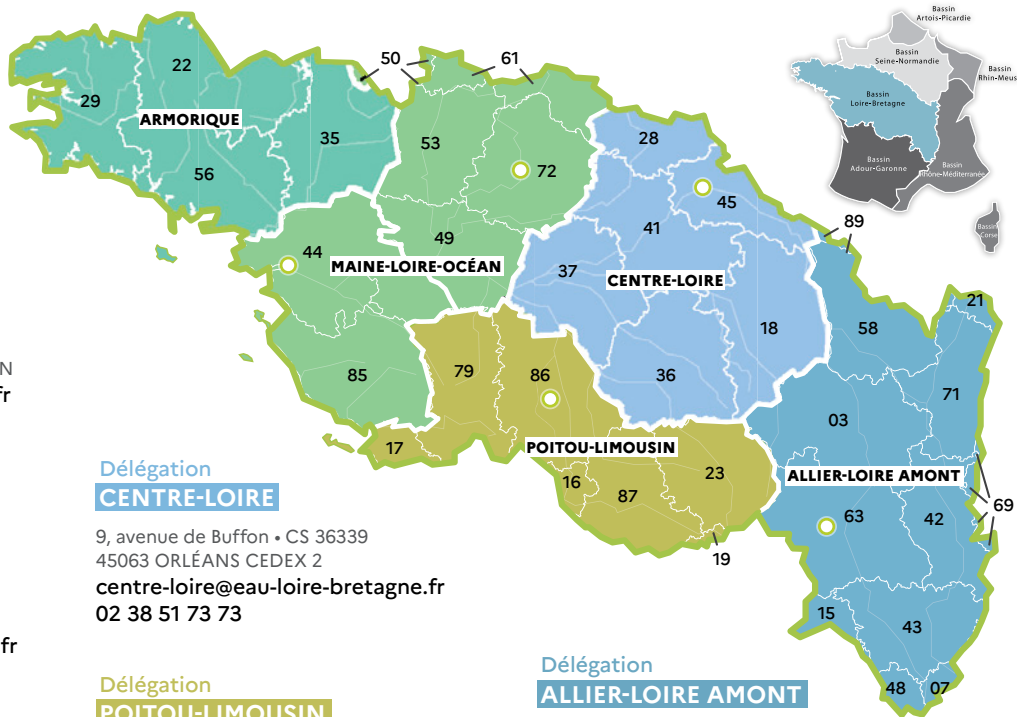
7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Réalisation : AELB-DIC • Mars 2024 • Imprimé sur papier PEFC™



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. ● ● ●

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

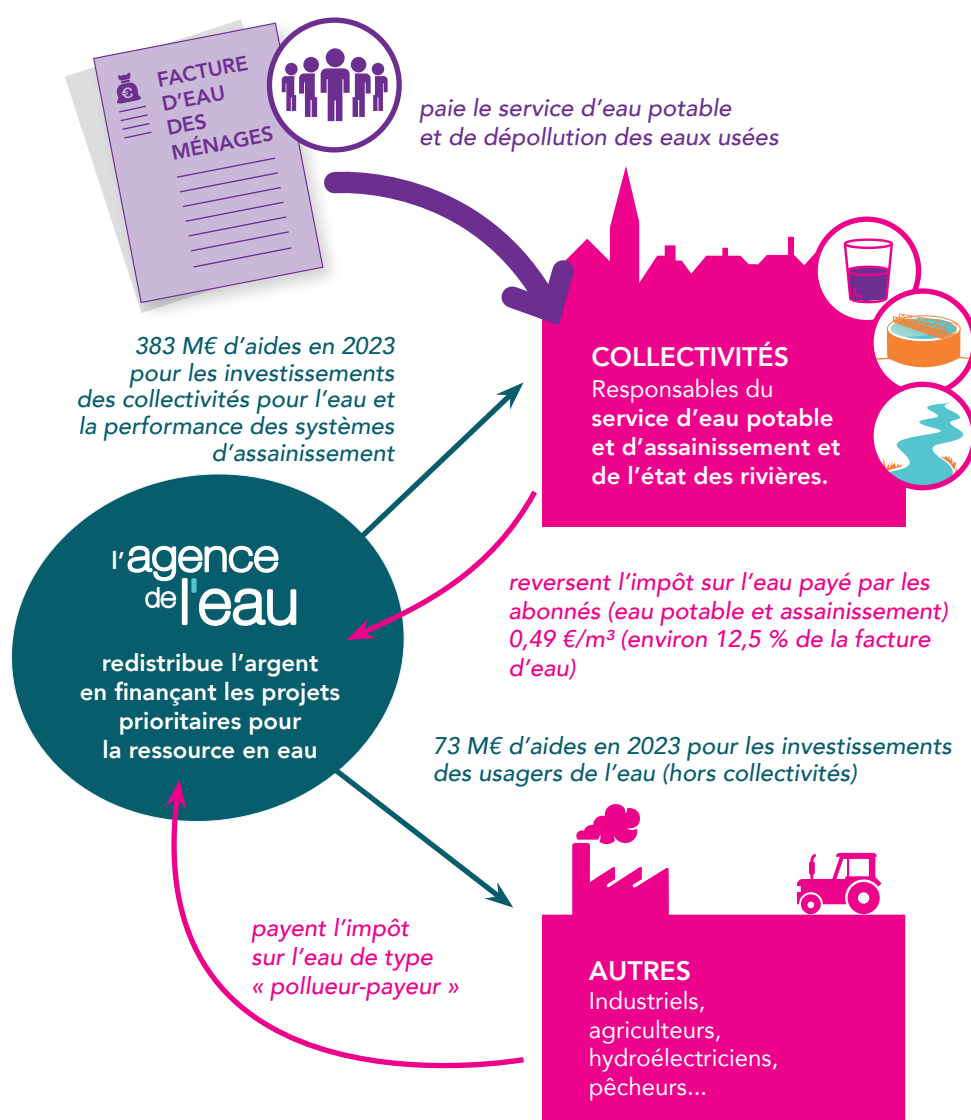
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,95 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

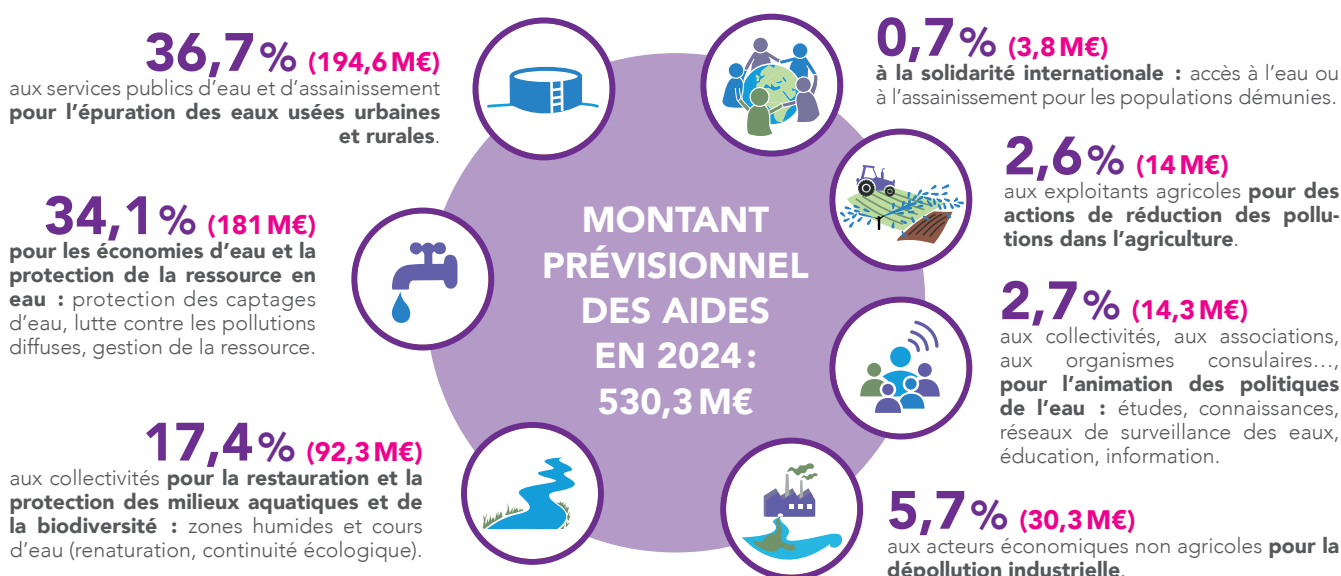
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

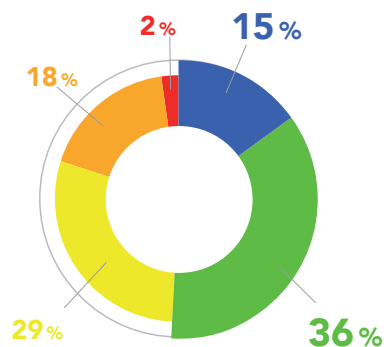


- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

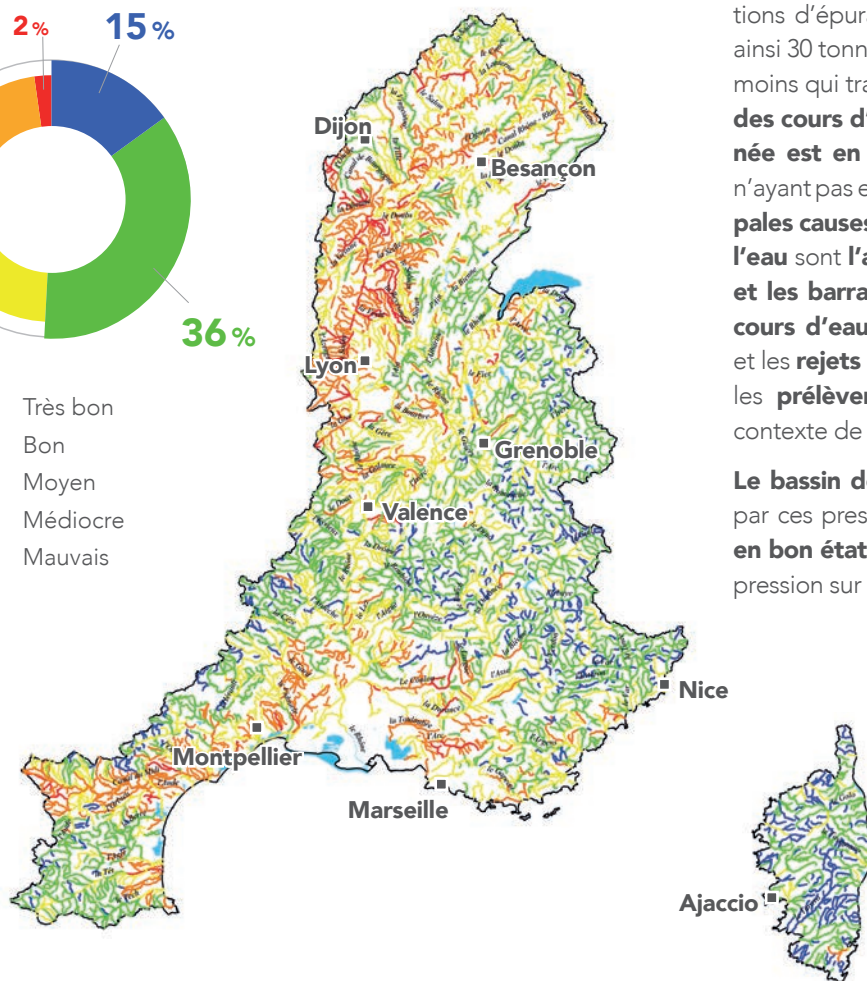
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes